

La République du Centre, 6 juin 2020

SÉNAT ■ Contre le harcèlement téléphonique

Le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (PS) est intervenu, jeudi, une nouvelle fois contre le harcèlement téléphonique qui, constate-t-il, conduit des personnes âgées à ne plus répondre au téléphone. Avec pour conséquence que les maires et les pouvoirs publics, ne peuvent plus les alerter en cas de danger (inondation par exemple).

Jean-Pierre Sueur a présenté un amendement selon lequel on n'aurait « pu appeler au téléphone pour des offres ou démarches commerciales que les personnes qui auraient donné préalablement leur accord de manière claire, précise, explicite ». Cette proposition a été écartée au Sénat, comme à l'Assemblée nationale.

« Nous avons réussi, en revanche, à voter la possibilité de mise en place d'un préfixe qui serait commun à toutes les sollicitations commerciales » et qui serait donc identifiable, indique l'élu du Loiret. ■